

Séance du vendredi 24 janvier 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 20/01/2020

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Bernard BIOT

Secrétaire de séance :

Eric BOUSQUET

Représentés : Danielle LACOMBE

Absents : Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Marie Lyse DUNION, Pierre BOUCHISSE, Cyril CARRIERE

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI - 2020_004

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

Approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

Approuve la modification de l'objet du syndicat,

Autorise Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 29 JAN. 2020
et publication ou notification du 04 FEV. 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL

29 JAN. 2020

BUREAU DU COURRIER

